



Fiche de Données de Sécurité

Selon les directives 1999/45/CE et 1967/548/CE

Document créé
Document révisé

25 Avril 2007
4 Octobre 2007

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Code produit:
Nom du produit: RCL2® CS100

Utilisation de la substance/préparation

Fixateur/Conservateur pour prélèvements biologiques

Identification du fournisseur

Société/entreprise: ALPHELYS SAS, Impasse Paul Langevin, 78370 Plaisir, France, +33 1 30 07 52 95
Contact France : ALPHELYS SAS
Autres pays : Distributeur ALPHELYS
Numéro d'appel d'urgence: I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

2. Composition/informations sur les composants

Substances dangereuses au regard de la réglementation

Acide acétique en solution

Concentration	17,9 % v/v, 3,12 mol/L
Numéro CAS: 64-19-7	Index CE: 607-002-00-6
Masse molaire : 60.05 g/mol	Numéro CE: 200-578-6
Formule brute :(Hill)	C ₂ H ₄ O ₂
Formule chimique :	CH ₃ COOH

3. Identification des dangers

R36/38 – Irritant pour la peau et les yeux.
S24/25-Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter des gants et des lunettes de protection.

4. Premiers secours

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder au repos, au chaud et à l'air frais.
Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Placer la victime hors de la source d'exposition.
Rincer soigneusement la bouche. Boire quelques verres d'eau ou de lait. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin.



CONTACT AVEC LA PEAU

Placer la victime hors de la source de contamination. Retirer les vêtements imprégnés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC LES YEUX

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est incombustible. Utiliser le moyen approprié pour maîtriser un feu. Utiliser un extincteur à mousse, poudre, CO₂, eau.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éviter de respirer les vapeurs du feu.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

RISQUES PARTICULIERS

Le produit n'est pas inflammable, mais en cas d'échauffement des vapeurs nocives peuvent se produire. Un feu créé : gaz/vapeurs/fumées irritants d'acide acétique.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LE FEU

Choisir un équipement de protection individuelle en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation efficace. Pour informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Ce produit ne doit pas être jeté en pleine nature, mais recueilli et remis aux autorités locales après accord préalable.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Pour des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. Porter un équipement de protection approprié. Déverser les petites quantités dans l'égout à l'aide de beaucoup d'eau. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Laver la zone contaminée à l'eau. Empêcher le déversement de grandes quantités dans l'égout.



7. Manipulation et stockage

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Assurer une ventilation adéquate. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Lire et suivre les recommandations du fabricant.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation.

Conserver dans un endroit bien ventilé et à une température ne dépassant pas 25°C.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des produits chimiques.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Appellation	NORME	LT - ppm	LT - mg/m3	ST - ppm	ST - mg/m3
ACETIC ACID ...%	VLEP	mg/m3		10 ppm	25 mg/m3

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



CONDITIONS D'UTILISATION

Installer un poste de lavage oculaire, une douche d'urgence est également recommandée.

MESURES D'INGÉNIERIE

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée.

PROTECTION DES MAINS

Utiliser des gants résistant à la chimie.

En cas d'immersion fréquente, répétée ou prolongée, utiliser des gants en caoutchouc butyle (épaisseur ≥ 0.36 mm, temps de percée > 480 mn), nitrile (épaisseur $\geq 0,38$ mm, temps de percée > 480 mn) ou en néoprène (épaisseur $\geq 0,65$ mm, temps de percée > 240 mn).

Pour une protection contre les éclaboussures intermittentes, des gants avec un temps de percée > 60 mn sont suffisants. Eviter des gants fabriqués en caoutchouc naturel. Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.



AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

ASPECT	Liquide clair
COULEUR	Incolore Clair (ou pâle) Paillé
ODEUR	Forte, type vinaigre
SOLUBILITÉ	100% soluble dans l'eau.
POINT D'ÉBULLITION (°C)	>100, 760 mm Hg
DENSITÉ RELATIVE	1.280 20
VALEUR PH	2.3

10. Stabilité et réactivité

STABILITÉ

Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées. Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne polymérise pas.

MATIÈRES À ÉVITER

Éviter le contact avec des produits de nettoyage.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu ou une haute température crée : fumées/vapeurs/gaz irritants de : Acide acétique.

11. Informations toxicologiques

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange.

INHALATION

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

CONTACT AVEC LA PEAU

Irritant pour la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

Fiche de données de sécurité ALPHELYS
Selon les directives 1999/45/CE et 1967/548/CE
Code produit:
Nom du produit: RCL2® CS100

5



VOIE D'EXPOSITION

Contact avec la peau et/ou les yeux. Ingestion.

SYMPTOMES

Le contact avec la peau peut causer : Irritation de la peau.

Le contact avec les yeux peut causer : Irritation des yeux et des muqueuses.

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

INFORMATIONS MÉDICALES

Peut aggraver les affections existantes suivantes: Allergies et affections cutanées, problèmes oculaires préexistants.

Appellation	ACETIC ACID ...%
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	>2000 mg/kg (oral-rat)

12. Informations écologiques

ÉCOTOXICITÉ

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

Appellation	ACETIC ACID ...%
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	>100

13. Considérations relatives à l'élimination

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Les solutions non employées ou usées peuvent être rejetées au collecteur SI la législation locale l'autorise. Consulter les autorités locales pour avis. Les solutions usées peuvent nécessiter un traitement avant rejet. Consulter les autorités locales avant de rejeter toute solution usée au collecteur. Ne pas rejeter dans une fosse septique. Les solutions usées ne pouvant pas être rejetées au collecteur doivent être confiées à une entreprise de traitement spécialisée.

CLASSIFICATION DECHETS

EU - Numéro de code déchet: 090101

14. Informations relatives au transport



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT
NOTES POUR LE TRANSPORT AÉRIEN
NO. UN ROUTE
N°CLASSIFICATION ADR
CLASSIFICATION ADR
GROUPE D'EMBALLAGE ADR

ACETIC ACID SOLUTION
Uniquement par avion cargo.
2790
8
Classe 8 - Matières corrosives.
III

Fiche de données de sécurité ALPHELYS
Selon les directives 1999/45/CE et 1967/548/CE
Code produit:
Nom du produit: RCL2® CS100

6



NO. DE DANGER (ADR)	80 Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité.
NO. CLASSE RID	8
GROUPE D'EMBALLAGE RID	III
NO. UN MER	2790
CLASSE IMDG	8
NO. DE PAGE IMDG	8100
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG III	
EMS	8-05
POLLUANT MARIN	Non.
NO. UN, AIR	2790
GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	III

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux.
Ne sont pas prises en considération les différences en vigueur dans les différents pays.

15. Informations réglementaires

Étiquetage selon les directives CEE

Symboles:	C	Corrosif
Phrases R:	36-38	Irritant pour la peau et les yeux.
Phrases S:	24-25	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants et des lunettes de protection.
Numéro CE :	200-580-7	Étiquetage CE
Étiquetage		



Irritant

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les substances dangereuses 1967/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

REGLEMENTATIONS NATIONALES

Arrêté du 30 juin 2001 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et transposant les directives 2000/32/CE de la Commission du 19 mai 2000 et 2000/33/CE de la Commission du 25 avril 2000, portant respectivement vingt-sixième et vingt-septième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE modifiée. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ND 2098-174-99. Directive 94/1/CE de la Commission du 6 janvier 1994 portant adaptation technique de la directive 75/324/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux générateurs d'aérosols.

16. Autres informations

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASEES SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES A LA DATE INDIQUEE ET SONT FOURNIES DE BONNE FOI PAR ALPHELYS. TOUTE FORME DE GARANTIE FORMELLE OU IMPLICITE, VIS A VIS DE CES INFORMATIONS, EST TOUTEFOIS EXCLUE. N'UTILISER CES RENSEIGNEMENTS QU'EN COMPLEMENT D'AUTRES INFORMATIONS ET S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES DONNEES PERMET D'EMPLOYER ET

Fiche de données de sécurité ALPHELYS
Selon les directives 1999/45/CE et 1967/548/CE
Code produit:
Nom du produit: RCL2® CS100

7



D'ELIMINER CORRECTEMENT LE PRODUIT SANS RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES CLIENTS.

Représentation régionale:

ALPHELYS SAS, Impasse Paul Langevin, 78370 Plaisir, France, +33 1 30 07 52 95, info@alphelys.com.